

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstentions : 4
Suffrages exprimés : 47

- dont pour : 47
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 100

Objet : Finances - Budget annexe Eau : affectation des résultats 2020 au budget supplémentaire
2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu l'instruction comptable M 43 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le budget primitif 2021 du budget annexe « eau » approuvé le 31 mars 2021 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Le compte administratif 2020 du budget annexe « eau » présente un excédent d'exploitation de 25 425,82 € et un excédent d'investissement, avant restes à réaliser de 155 339,00 €.

Les restes à réaliser 2020 s'établissent à 21 431,00 € en dépenses et à 41 559,00 € en recettes, soit un solde positif de 20 128,00 €.

Ainsi, le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser 2020 est de 175 467,00 €.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 25 425,82 € à la section d'investissement pour autofinancer une partie des investissements prévisionnels 2021.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 47 voix pour et 4 abstentions,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- PREND le solde d'investissement de 155 339,00 € au compte de recette 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget supplémentaire du budget annexe « eau » 2021 ;
- VOTE l'affectation du résultat excédentaire 2020 du budget annexe « eau », qui sera repris au sein du budget supplémentaire 2021, comme suit :
 - Au compte de recettes d'investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » d'un montant 25 425,82 €.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53

Présents : 41

Absents : 12 (dont 10 représentés)

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 47

- dont pour : 47
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 101

Objet : Finances - Budget annexe Eau : approbation du budget supplémentaire 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M49 ;

- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu le budget primitif 2021 du budget annexe « eau » approuvé le 31 mars 2021 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 mai 2021.

Le budget supplémentaire du budget annexe « eau » reprend les résultats du compte administratif et les restes à réaliser de l’exercice 2020 votés précédemment.

En section de fonctionnement, des ajustements de crédits sont inscrits pour tenir compte de dépenses supplémentaires et rectifier la dotation au chapitre 022-dépenses imprévues.

En section d’investissement, des crédits supplémentaires sont inscrits pour abonder les enveloppes budgétaires destinées aux travaux sur les réseaux et aux opérations patrimoniales liées à la mise à dispositions des immobilisations et des études liées à la compétence par les communes en 2020.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 47 voix pour et 4 abstentions,

- **APPROUVE**, par chapitre, le budget supplémentaire du budget annexe « eau » ci-joint et qui s’équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 0 €

Recettes de fonctionnement : 0 €

Section d’investissement

Dépenses d’investissement : 182 764,82 €

Recettes d’investissement : 182 764,82 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53

Présents : 41

Absents : 12 (dont 10 représentés)

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 47

- dont pour : 47
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 102

Objet : Finances - Budget annexe assainissement collectif : approbation du compte de gestion 2020.

- *Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M49 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Après s’être assuré que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020,
 - Celui de tous les titres de recettes émis,
 - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 47 voix pour et 4 abstentions,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

Résultats budgétaires de l'exercice

ANNEXE N°25

31106 - LMV - ASSAINISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 785 430,28	3 546 935,00	11 332 365,28
Titres de recette émis (b)	4 204 845,04	2 882 398,48	7 087 243,52
Réductions de titres (c)		4 177,20	4 177,20
Recettes nettes (d = b - c)	4 204 845,04	2 878 221,28	7 083 066,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 785 430,28	3 546 935,00	11 332 365,28
Mandats émis (f)	2 989 237,53	1 487 990,07	4 477 227,60
Annulations de mandats (g)	1 409,35		1 409,35
Depenses nettes (h = f - g)	2 987 828,18	1 487 990,07	4 475 818,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 217 016,86	1 390 231,21	2 607 248,07
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31106 - LMV - ASSAINISSEMENT

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
LMV - ASSAINISSEMENT					
Investissement			1 217 016,86		1 217 016,86
Fonctionnement			1 390 231,21		1 390 231,21
Sous-Total			2 607 248,07		2 607 248,07
TOTAL III			2 607 248,07		2 607 248,07
TOTAL I + II + III			2 607 248,07		2 607 248,07



L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53

Présents : 41

Absents : 12 (dont 10 représentés)

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 45 (*Le Président ne prend pas part au vote + pouvoir M Kitaeff*)

- dont pour : 45
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 103

Objet : Finances - Budget annexe assainissement collectif : approbation du compte administratif
2020.

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M49 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Les membres du conseil communautaire sont invités à procéder à l’élection de leur président, Monsieur le Président de l’agglomération ne pouvant assister à la discussion et devant se retirer au moment du vote.

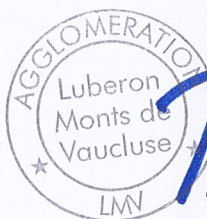
Il est rappelé que le compte administratif 2020 est conforme aux écritures du compte de gestion 2020 établi par le comptable public.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le compte administratif 2020, exécution du Budget Annexe Assainissement collectif et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 487 990,07 €	2 987 828,18 €
Recettes	2 878 221,28 €	4 204 845,04 €
Résultat courant d’exécution 2020	1 390 231,21 €	1 217 016,86 €
Report de l’exercice 2019	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé 2020	1 390 231,21 €	1 217 016,86 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>		3 056 877,74 €
<i>Restes à réaliser Recettes</i>		530 662,51 €
Solde des RAR reportés en 2021		-2 526 215,23 €
Solde d’investissement		-1 309 198,37€
Le résultat global de clôture est de 81 032,84 €		

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 45 voix pour et 4 abstentions,

- ELIT Monsieur Frédéric Massip, Président de séance ;
- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement collectif » tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement collectif » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstentions : 4
Suffrages exprimés : 47

- dont pour : 47
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 104

Objet : Finances - Budget annexe assainissement collectif : affectation des résultats 2020 au budget supplémentaire 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M43 ;



- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement collectif » approuvé le 31 mars 2021 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement collectif » présente un excédent d’exploitation de 1 390 231,21 € et un excédent d’investissement, avant restes à réaliser, de 1 217 016,86 €.

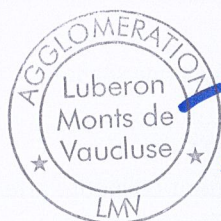
Les restes à réaliser 2020 s’établissent à 3 056 877,74 € en dépenses et à 530 662,51 € en recettes, soit un solde négatif de 2 526 215,23 €.

Ainsi, le résultat d’investissement, corrigé des restes à réaliser 2020, est de – 1 309 198,37 €.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d’affecter la totalité de l’excédent de fonctionnement soit 1 390 231,21 € à la section d’investissement pour couvrir le besoin de financement et autofinancer une partie des investissements prévisionnels 2021.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 47 voix pour et 4 abstentions,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- PREND le solde d’investissement de 1 217 016,86 € au compte de recette 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté » au budget supplémentaire du budget annexe « assainissement collectif » 2021 ;
- VOTE l’affectation du résultat excédentaire 2020 du budget annexe « assainissement collectif », qui sera repris au sein du budget supplémentaire 2021, comme suit :
 - Au compte de recettes d’investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » d’un montant 1 390 231,21 €.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l’administration sur le recours gracieux préalable.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstentions : 4
Suffrages exprimés : 47

- dont pour : 47
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 105

Objet : Finances - Budget annexe assainissement collectif : approbation du budget supplémentaire
2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M49 ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement collectif » approuvé le 31 mars 2021 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 6 mai 2021.

Le budget supplémentaire du budget annexe « assainissement collectif » reprend les résultats du compte administratif et les restes à réaliser de l'exercice 2020 votés précédemment.

En section de fonctionnement, des ajustements de crédits sont inscrits pour tenir compte de dépenses imprévues (restitution de PFAC, remboursement de taxes foncières).

En section d'investissement, des crédits supplémentaires sont inscrits pour abonder les enveloppes budgétaires destinées aux travaux sur les réseaux et aux opérations patrimoniales liées à la mise à dispositions des immobilisations et des études liées à la compétence par les communes en 2020.

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

Par 47 voix pour et 4 abstentions,

- **APPROUVE**, par chapitre, le budget supplémentaire du budget annexe « assainissement collectif » ci-joint et qui s'équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 0 €

Recettes de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 1 148 722,84 €

Recettes d'investissement : 1 148 722,84 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstentions : 4
Suffrages exprimés : 47

- dont pour : 47
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 106

Objet : Finances - Budget annexe assainissement non collectif : approbation du compte de gestion
2020.

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M49 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Après s’être assuré que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020,
 - Celui de tous les titres de recettes émis,
 - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 47 voix pour et 4 abstentions,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

Résultats budgétaires de l'exercice

ANNEXE N°28

31108 - LMV - SPANC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		52 100,00	52 100,00
Titres de recette émis (b)		51 901,03	51 901,03
Réductions de titres (c)		2 784,55	2 784,55
Recettes nettes (d = b - c)		49 116,48	49 116,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		52 100,00	52 100,00
Mandats émis (f)		49 116,48	49 116,48
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		49 116,48	49 116,48
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

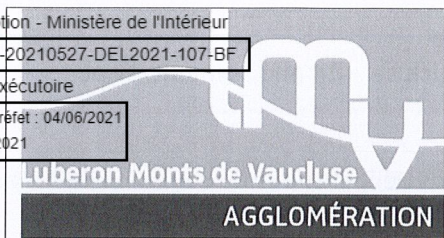
084-200040442-2021052
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 04/06/2021
 Affichage : 04/06/2021

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31108 - LMV - SPANC

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial LMV - SPANC Investissement Fonctionnement					
Sous-Total TOTAL III					
TOTAL I + II + III					



L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53

Présents : 41

Absents : 12 (dont 10 représentés)

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 45 (*Le Président ne prend pas part au vote + pouvoir M Kitaeff*)

- dont pour : 45
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 107

Objet : Finances - Budget annexe assainissement non collectif : approbation du compte administratif
2020.

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M49 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Les membres du conseil communautaire sont invités à procéder à l’élection de leur président, Monsieur le Président de l’agglomération ne pouvant assister à la discussion et devant se retirer au moment du vote.

Il est rappelé que le compte administratif 2020 est conforme aux écritures du compte de gestion 2020 établi par le comptable public.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le compte administratif 2020, exécution du budget annexe « assainissement non collectif » et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	49 116,48 €	0,00 €
Recettes	49 116,48 €	0,00 €
Résultat courant d’exécution 2020	0,00 €	0,00 €
Report de l’exercice 2019	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé 2020	0,00 €	0,00 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>		0,00 €
<i>Restes à réaliser Recettes</i>		0,00 €
Solde des RAR reportés en 2021		0,00 €
Solde d’investissement		0,00 €
Le résultat global de clôture est de 0,00 €		

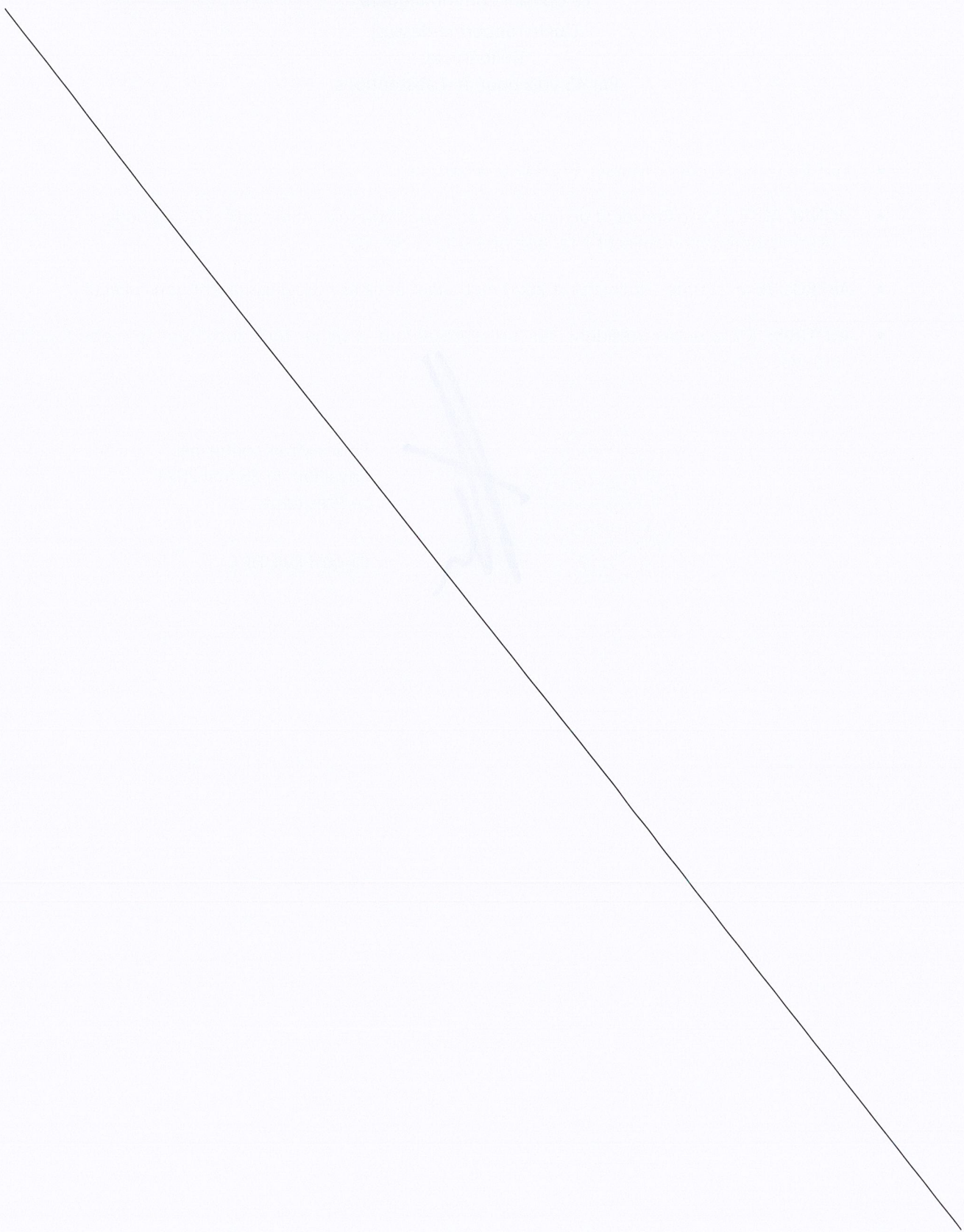
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 45 voix pour et 4 abstentions,

- ELIT Monsieur Frédéric Massip, Président de séance ;
- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement non collectif » tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement non collectif » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 108

Objet : Finances - Provisions pour créances douteuses.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-2 ;

- Vu la délibération n°2021-40 du 31 mars 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2021.

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, l’article R2321-2 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Lorsque les restes à recouvrer sur compte de tiers sont compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d’irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d’information communiqués par le comptable public.

Tel est le cas pour la société Kristina (enseigne alimentaire) qui a arrêté son activité en 2020 et qui est à ce jour redevable au titre de la redevance spéciale pour un montant total de 4 054 €.

Le recouvrement de ces créances étant compromis, il appartient à l’agglomération de constituer une provision de ce montant.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- CONSTITUE une provision pour créances douteuses d’un montant de 4 054 € correspondant à 100% du reste à recouvrer auprès de la société Kristina ;
- DIT que les crédits ont été prévus au budget de l’agglomération.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 109

Objet : Finances - Avis du conseil communautaire sur la demande de remise gracieuse du régisseur
d'avances et de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage suite à un vol.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2226-1, L.5215-27, L.5216-5, L.5216-7-1 et R.2226-1 ;*
- *Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*
- *Vu le vol par effraction de la régie d’avances et de la régie de recettes de l’aire d’accueil des gens du voyage commis entre le samedi 2 janvier 2021 (11H) et le lundi 4 janvier 2021 (8H15) ;*
- *Vu le dépôt de plainte enregistré au commissariat de police de Cavaillon le 6 janvier 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal de vérification de la régie d’avances de l’aire d’accueil des gens du voyage en date du 12 janvier 2021 et faisant état d’un déficit de 808,91 € ;*
- *Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recettes de l’aire d’accueil des gens du voyage en date du 12 janvier 2021 et faisant état d’un déficit de 2 867,67 € ;*
- *Vu l’ordre de versement du Président de LMV établi le 12 mai 2021 à l’encontre du régisseur de la régie d’avances de l’aire d’accueil des gens du voyage ;*
- *Vu l’ordre de versement du Président de LMV établi le 12 mai 2021 à l’encontre du régisseur de recette de l’aire d’accueil des gens du voyage ;*
- *Vu la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur d’avances et de recettes de l’aire d’accueil des gens du voyage, Monsieur FISLI Jamel, en date du 15 février 2021 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

L’aire intercommunale d’accueil des gens du voyage est placée sous la gérance de l’association l’Hacienda, titulaire d’un marché public de prestation de services signé avec la communauté d’agglomération.

La régie d’avances et la régie de recettes, constituées pour faire fonctionner cette aire (encaissements/restitutions des cautions, droits de place et forfaits fluides), sont toutes deux domiciliées sur le site de l’aire d’accueil des gens du voyage, Boulevard André ROUGET à Cavaillon. Le lieu accueillant ces deux régies est le bureau d’accueil. Il est composé d’une pièce principale équipée d’un coffre-fort scellé avec combinaison, d’une alarme anti-intrusion et d’une vidéosurveillance. En cas de dysfonctionnement de ces éléments, l’association l’Hacienda a l’obligation de le signaler immédiatement aux services de la communauté d’agglomération.

Malgré ces éléments de sécurisation, les fonds des deux régies ont fait l’objet d’un vol avec effraction entre le 2 et le 4 janvier 2021, pendant la période de fermeture de l’aire d’accueil et en l’absence du régisseur qui a quitté son poste le samedi 2 janvier à 11H.

La porte blindée du bureau d’accueil de l’aire a été fracturée. Les voleurs ont ensuite pénétré dans l’arrière-salle du bureau d’accueil (local technique) dans laquelle se trouvait une armoire non sécurisée dans laquelle était entreposés les fonds des deux régies d’avances et de recettes.

Contrairement aux recommandations de la communauté et du comptable public, les fonds des deux régies n’étaient donc pas remisés dans le coffre scellé et sous alarme prévu à cet effet.

Les procès-verbaux de vérification des deux régies, établis par le comptable public le 12 janvier 2021, ont fait ressortir un déficit de 808,91 € pour la régie d’avances et 2 867,67 € pour la régie de recettes.

Outre le fait que les fonds n’étaient pas conservés dans le coffre-fort scellé du bureau d’accueil, la vérification du comptable public a mis en exergue le non-respect du montant plafond de l’encaisse autorisée par l’arrêté de régie de recettes (2000 €) ni la périodicité minimale de versement des fonds (une fois par semaine) auprès du comptable public.

Pour la deuxième fois donc, l’Hacienda n’a pas respecté ses obligations contractuelles concernant la gestion et la conservation des fonds des régies d’avances et de recettes. En effet, lors d’un précédent vol en novembre 2018, les fonds avaient été dérobés dans le véhicule personnel du régisseur, en dehors du territoire de l’Agglomération.

Lorsqu’un déficit est constaté, la responsabilité pécuniaire du régisseur est mise en jeu par l’émission d’un ordre de versement au cours de la procédure amiable prévue par le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

En l’espèce, le régisseur s’est vu notifier par le Président de LMV, deux ordres de versement, au titre des déficits constatés sur les deux régies.

A la suite de ces notifications, le régisseur a sollicité une remise gracieuse des sommes portées à sa charge, en mettant en avant le fait qu’il avait, à plusieurs reprises, alerté son employeur sur le fait qu’il ne disposait pas de la clé du coffre scellé et sécurisé et que l’utilisation d’un autre coffre dans un local technique non sécurisé n’était pas adaptée aux exigences de la réglementation sur les régies.

Le Ministre en charge du budget statue sur les requêtes en décharge de responsabilité des régisseurs *après avis de l’ordonnateur et du comptable public* et ne rend de décision favorable que si la cause du déficit relève de circonstances de force majeure. Si tel n’est pas le cas, il peut toutefois accorder la remise gracieuse, en tout ou partie, de la somme laissée à la charge du régisseur.

Compte tenu des circonstances à l’origine des déficits de caisse susvisés, et des négligences dont ont fait preuve le régisseur et l’association l’Hacienda en conservant les fonds dans un coffre et un local non sécurisé, sans alerter la communauté d’agglomération sur une quelconque difficulté dans le respect de ces consignes de sécurité.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **DONNE** un avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie d’avances de l’aire d’accueil des gens du voyage pour le déficit de 808,91 € qui a fait l’objet d’un ordre de versement ;

- **DONNE** un avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes de l’aire d’accueil des gens du voyage pour le déficit de 2 867,67 € qui a fait l’objet d’un ordre de versement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier les avis défavorables de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse concernant la demande de remise gracieuse du régisseur, auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, par l’intermédiaire du comptable public de CAVAILLON ;
- **DEMANDE** la mise en débet du régisseur, Monsieur Jamel FISLI et le remboursement des déficits de régies constatés par les procès-verbaux du comptable public.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53

Présents : 41

Absents : 12 (dont 10 représentés)

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 110

Objet : AFFAIRES GENERALES - Signature d'un contrat de relance et de transition écologique.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la circulaire du premier ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l’élaboration des CRTE.*

Le Contrat de Relance et de Transition écologique est un contrat global, intégré et pluriannuel qui vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

- *Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;*
- *Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités ;*
- *Illustrer l’approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.*

Ainsi, l’objectif premier du Contrat de Relance et de Transition écologique est la construction d’un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l’Etat et les projets de territoire portés par les collectivités territoriales. Il a vocation à remplacer progressivement les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Conformément à l’esprit de la circulaire du Premier Ministre diffusée en novembre dernier, le périmètre du contrat de relance et de transition écologique a été défini à l’échelle de notre intercommunalité. Toutefois, il est précisé que les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d’ouvrage communale.

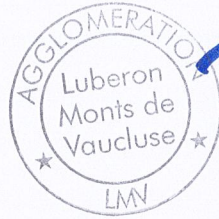
Par ailleurs, il est précisé que ces contrats seront évolutifs ; en effet, des priorités pourront être inscrites dès le début du contrat, ou être ajoutées au cours de son exécution. Un projet de territoire est un document vivant ; le contrat ne doit donc pas figer, pour les six prochaines années, les orientations et engagements des signataires dans une liste de fiches action écrites en 2021.

Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d’ingénierie et d’animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (exemples : DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l’Etat, etc.). Il s’agit donc de mutualiser des crédits prévus dans le cadre de programmes nationaux.

La signature du contrat est prévue avant le 30 juin 2021, à l’issue d’une concertation menée par les services de l’Etat associant LMV et ses communes membres.

Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- VALIDE le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat et partenaires ;
- AUTORISE son Président à signer ce CRTE en juin 2021, ainsi que tout document afférant à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et un et le 27 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 21 mai deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 53
Présents : 41
Absents : 12 (dont 10 représentés)
Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain –
– Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M.
BOURSE Etienne – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-
Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER
Martine – M. DERRIVE Eric – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUSTINESY Gérard – M. LE
FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – M. MASSIP Frédéric – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER
Christian – Mme NALLET Christine – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES
Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie
– M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SELLES Jean-Michel – M.
SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme MELANCHON Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme. PESQUIES Christine

Absentes excusées :

Mme DESPLATS Gwenola
Mme MACK Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Amélie JEAN est désigné secrétaire de séance

N° 2021 – 111

Objet : AFFAIRES GENERALES - Information sur les décisions du Président.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 4 février 2021.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

a) Décisions du Président.

Décision 2021/13 en date du 18/03/2021 portant approbation de l'avenant n°4 au marché 17ENFS01 conclu avec la société SILIM Environnement pour l'exploitation des déchetteries intercommunales, transport et traitement des déchets issus de ces déchetteries.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, la déchetterie du Puits des Gavottes à Cavaillon et la déchetterie de Mérindol ont été fermées à compter du 17/03/2020 jusqu'au 11/05/2020.

A la sortie du confinement, des agents supplémentaires ont été mis à disposition en mai et juin pour faire face à une importante affluence.

La présente décision a pour objet d'approuver cet avenant de régularisation COVID. Le nouveau montant estimatif s'établit à 1 864 766.43 € HT, soit une augmentation de + 13.02 % du montant initial du marché correspondant à l'ajout d'agents supplémentaires.

Décision 2021/14 en date du 26/03/2021 portant création d'une régie de recettes auprès du camping intercommunal de MAUBEC

La présente décision a pour objet d'instituer une régie de recettes auprès du camping intercommunal de Maubec de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse à compter du 1^{er} avril 2021.

Décision 2021/15 en date du 26/03/2021 portant création d'une régie de recettes auprès du camping intercommunal de Cavaillon

La présente décision a pour objet d'instituer une régie de recettes auprès du camping intercommunal de Cavaillon de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse à compter du 1^{er} avril 2021.

Décision 2021/16 en date du 26/03/2021 portant demande de financement auprès de la CAF dans le cadre de l'appel à candidature « Mission de coordination départementale des Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) ».

La présente décision a pour objet d'autoriser le dépôt d'un dossier de candidature auprès de la CAF de Vaucluse afin de répondre à l'appel à candidature relatif à la mission de coordination départementale des Lieux d'Accueil Enfant Parent.

Décision 2021/17 en date du 1/04/2021 portant demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 – Projet de réhabilitation de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cavaillon.

La présente décision a pour objet d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre de la DSIL 2021 pour le projet de réhabilitation de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cavaillon. Ce projet concerne ainsi la création de trois bureaux supplémentaires d'environ 10 m² chacun, d'une salle de réunion fonctionnelle d'environ 25m².

Le plan de financement proposé est le suivant :

Descriptif	Montant HT	%
DSIL 2021	89 025,75	25 %
CRET Région Sud	150 875,00	42 %
AUTOFINANCEMENT LMV	116 202,25	33 %
TOTAL	356 103,00	100%

Décision 2021/18 en date du 1/04/2021 portant demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) 2021 – Projet de Création d’un point Justice – France Services

La présente décision a pour objet d’autoriser le dépôt d’un dossier de demande de financement au titre de la DSIL 2021 pour le projet de Création d’un point Justice – France Services.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Descriptif	Montant HT	%
DSIL 2021	10 740,10	35 %
SUD LABS (Région Sud)	8 300,00	27 %
AUTOFINANCEMENT LMV	11 634,90	38 %
TOTAL	30 675,00	100%

Décision 2021/19 en date du 1/04/2021 portant demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) 2021 – Rénovation de l’éclairage public de LMV Agglomération

La présente décision a pour objet d’autoriser le dépôt d’un dossier de demande de financement au titre de la DSIL 2021 pour le projet de Rénovation de l’éclairage public de LMV Agglomération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Descriptif	Montant HT	%
DSIL 2021	41 960,80	35 %
AUTOFINANCEMENT LMV	77 927,20	65 %
TOTAL	119 888,00	100%

Décision 2021/20 en date du 2/04/2021 portant demande de financement dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 – Modernisation de la déchetterie de LAURIS

La présente décision a pour objet d’autoriser le dépôt d’un dossier de demande de financement au titre de la DETR pour le projet de modernisation de la déchetterie de LAURIS.

Le plan de financement est le suivant :

Descriptif	Montant HT	%
DETR 2021	75 000 €	20 %
Contrat d’objectifs Région / ADEME	187 500 €	50 %
AUTOFINANCEMENT LMV	112 500 €	30 %
TOTAL	375 000 €	100%

Décision 2021/21 en date du 6/04/2021 portant approbation de la modification n°1 au marché 19TEPI01 relatif à la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de l’office de tourisme de Cavaillon

Il convient d’établir une modification du marché n°19TEPI01 afin de prendre en compte la nouvelle répartition des honoraires entre les différents co-traitants suite à la réalisation par le mandataire lui-même d’une partie des études. Cet avenant est dépourvu d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à 33 750 € HT.

Décision 2021/22 en date du 9/04/2021 portant demande de financement auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse

La présente décision a pour objet d’autoriser le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation de l’étude diagnostic de l’ensemble du système d’assainissement de Cabrières et Gordes Les Imberts.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	%
Agence de l’Eau RMC	42 830 €	50 %
CA LMV	42 830 €	50 %

Décision 2021/23 en date du 12/04/2021 portant approbation de l’avenant n°1 au marché 200MFS05 relatif à la location et l’entretien de vêtements de travail Haute Visibilité

Suite au recrutement de nouveaux agents sur les déchetteries de Cavaillon et de Lauris, il convient de rajouter des prestations de location et d’entretien des vêtements pour ces 5 nouveaux agents.

La présente décision a donc pour objet d’approuver la modification de marché correspondante.

Le nouveau montant estimatif, sur la durée totale du marché, s’établit à 139 072.97 € HT, soit une augmentation de 7.76% du montant initial du marché correspondant à l’ajout de ces prestations supplémentaires.

Décision 2021/24 en date du 14/04/2021 portant approbation de la modification n°1 au marché 20TETX02 relatif à l’aménagement du chemin du Puits des Gavottes – Lot n° 2 : Eclairage conclu avec la société SN EPM

La présente décision a pour objet d’approuver une modification du marché n°20TETX02, lot n° 2 « Eclairage » afin de prolonger le délai d’exécution de 2 mois en raison d’un projet d’aménagement d’un carrefour par le département. Cet avenant est dépourvu d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à 112 988.60 € HT.

Décision 2021/25 en date du 14/04/2021 portant approbation de la modification n°1 au marché 20TETX02 relatif à l’aménagement du chemin du Puits des Gavottes – Lot n° 3 : Espaces verts conclu avec la société Pépinière du Chêne Vert

La présente décision a pour objet d’approuver une modification du marché n°20TETX02 lot n° 3 « ESPACES VERTS » afin :

- ⇒ De prolonger le délai d’exécution de 2 mois en raison d’un projet d’aménagement d’un carrefour par le département ;
- ⇒ De rajouter des prestations supplémentaires relatives à la fourniture et à la pose d’un filtre hydraulique dont la plus-value est fixée à 2 800 € HT.

Le nouveau montant s’établit à 226 612.70 € HT, soit une augmentation de + 1.25 % du montant initial.

Décision 2021/26 en date du 14/04/2021 portant approbation de la modification n°1 au marché 20TETX02 relatif à l’aménagement du chemin du Puits des Gavottes – Lot n° 1 : Voirie conclu avec le groupement NeoTravaux /Midi Travaux

La présente décision a pour objet d’approuver une modification du marché n°20TETX02 lot n° 1 « VOIRIE » afin :

⇒ De prolonger le délai d’exécution de 2 mois en raison d’un projet d’aménagement d’un carrefour par le département ;

⇒ De rajouter des prestations supplémentaires dont la plus-value est fixée à 17 230.00 € HT ;

Le nouveau montant s’établit à 876 478.80 € HT, soit une augmentation de + 2.01 % du montant initial du marché correspondant.

Décision 2021/27 en date du 16/04/2021 portant approbation de la modification du marché 19INFS01- lot 1 relatif à la fourniture et à la livraison de matériels informatiques conclu avec la SCOP ABSYS INFORMATIQUE

Dans le cadre de l’exécution du marché susvisé et suite à la crise sanitaire actuelle et aux directives ministérielles visant à renforcer le télétravail, il a été nécessaire d’équiper les agents en matériel informatique afin de leur permettre de télétravailler.

Les commandes de matériels étant ainsi plus importantes durant cette période, la présente décision a pour objet d’approuver une modification de marché visant à augmenter le montant maximum prévu pour la période en cours à 44 000 € HT.

Afin de ne pas modifier le montant global du marché, toutes périodes confondues, cette augmentation de 12 000 € HT sera déduite de manière équitable sur le montant des périodes 3 et 4.

b) Décisions d’attribution

Objet	Mode de consultation	Notification	Montant en € HT	Attributaire
<i>Acquisition de 2 engins de tassage pour les déchetteries intercommunales</i>	MAPA	26/03/2021	190 010.24	PACKMAT SYSTEM – Héricourt (70)
<i>Traitement-valorisation des gravats issus de la déchetterie intercommunale de Cavaillon</i>	Sans publicité ni mise en concurrence préalable	03/05/2021	37 740.00	GAVISUD – Cavaillon (84)
<i>Acquisition et pose de 11 colonnes enterrées pour la collecte des déchets sur la commune de Maubec</i>	Consultation	03/05/2021	58 930.00	ASTECH – Ensisheim (68)



Le Conseil Communautaire,

Oùï le rapport ci-dessus,

Prend acte des décisions susvisées prises par délégation.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 28 mai 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.